

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 07 mai 2013 à 20 h 30.

Présents : A. BERNIER, M. BRILLET, G. DEWEVRE, D. MERCERON,
E. MONTIGAUD.

L. BOETTI, J. CHARLET.

Excusés : S. PUAUD, F. PERROTIN.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

• **1 Nouvelle répartition des élus communaux au sein de la Communauté de Communes lors des élections municipales de mars 2014.**

A. BERNIER présente les nouveaux textes qui doivent entrer en vigueur en mars 2014 et qui désignent la nouvelle répartition des délégués communaux à la Communauté de Communes.

Le but étant de baisser fortement le nombre de délégués, il est néanmoins possible de nuancer cette décision (si toutes les communes en sont d'accord), et de majorer de 25% le nombre de délégués titulaires. Cette décision devra faire l'objet d'une délibération par chaque commune de la Communauté de Communes, et que l'ensemble de ces délibérations obtienne la majorité qualifiée pour être entérinée.

La CCRC propose une répartition qui a déjà fait l'objet d'un accord d'une part du bureau de la communauté et d'autre part de l'ensemble des délégués réunis le 30 avril dernier.

Le Conseil Municipal retient le projet proposé par le bureau de la communauté et adopte cette délibération à l'unanimité.

• **2 Rétrocession d'une concession au cimetière :**

Suite à la demande de la famille LHUILLIER d'abandonner la concession qu'ils viennent d'acquérir dans le cimetière de Mosnac, une délibération est nécessaire pour permettre à la commune d'émettre un avis de paiement auprès du trésor public et de rembourser ainsi la famille.

A. BERNIER ajoute par ailleurs que la politique de la commune est de réserver les concessions du cimetière en priorité aux habitants et propriétaires de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

● **3 Voie Douce en Val de Charente :**

Une réunion est prévue avec Madame ORY du Conseil Général, le vendredi 24 mai à 14h30 en mairie de Sireuil, où elle viendra présenter l'état d'avancement de son projet.

● **4 Questions diverses :**

A. BERNIER a reçu un courrier des habitants du lotissement du Champ de Bas évoquant les nuisances qui pourraient survenir suite à la construction d'une salle polyvalente à proximité de leurs habitations. En outre ils souhaiteraient être convoqués aux réunions du Conseil Municipal afin d'exprimer leurs doléances et participer aux débats.

Cette requête est absolument impossible, le Conseil Municipal étant réservé aux élus, même si les débats sont publics, les spectateurs ne sont pas autorisés à prendre part aux discussions

A. BERNIER a répondu dans ce sens aux riverains du Champ de Bas, il leur a par ailleurs indiqué que nombre de salles étaient installées à proximité de centres bourg et que généralement, tout se passait bien entre les individus, qu'il suffisait d'un peu de bonne volonté de part et d'autre !

Un mail de Stéphane LOUIS-LEROYER, habitant aux Grands Bois à la Voûte nous fait part des inconvénients apportées par une buse bouchée devant chez lui.

Dans le même ordre d'esprit, Colette FENIOU, habitant rue du Priour à la Voûte a adressé un courrier à la mairie pour signaler la mauvaise tenue du talus du fossé passant devant chez elle et qui outre le fait qu'il est accidentogène, l'empêche de construire une clôture.

G. DEWEVRE et M. BRILLET se rendront sur place pour examiner les solutions à apporter.

Comme chaque année, l'école Ste Marthe de Châteauneuf sollicite la commune pour obtenir une subvention. Après discussion, le Conseil décide de ne pas accorder de subvention à cette école.

La séance est levée à 23 h 00.